

Je soussigné

Président(e) du club :

Mail

Tél :

autorise par la présente les personnes suivantes à utiliser sous ma responsabilité, la station de gonflage de la Base de Plongée de Fougères :

	Nom	Prénom	téléphone	mail
1				
2				
3				
4				
5				

Voici les numéros des badges du club qui serviront à :

- Validation du club, ouverture et fermeture de la valve automatique de la mise sous pression de la distribution d'air.
- Déclencher le comptage de la distribution de l'air.

Validation du club	Distribution de l'air

Je m'engage à informer les personnes autorisées qu'elles auront à suivre une formation concernant l'utilisation de la station de gonflage, que ces personnes inscriront le nombre de gonflages effectués, la date de gonflage et le nom du gonfleur sur le cahier de gonflage. La facturation se fera au bloc gonflé. Il n'y a pas de notion de demi-charge

Pour un bloc de 15 l le prix sera de 7€ et pour un bloc de 12 l, il sera de 6.50 €. Les personnes habilitées, ci-dessus, respecteront les consignes de gonflage. Seules, ces personnes ont les droits de gonflage. Elles devront être présentes durant toute la séance de gonflage. Tout autre personne est prohibée. Elles badgeront en arrivant pour valider le club et badgeront avant de partir pour le dévalider.

Signature & Tampon du CoDep.

Signature & Tampon du club.